

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1358

2 juillet 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| AMI Consult S.à.r.l. | 65181 | Hortense S.A. | 65182 |
| Amtrust Re Beta | 65172 | HSBC European Infrastructure Invest- ments 2 | 65182 |
| AmTrust Re Omega | 65172 | Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l. | 65170 |
| Antares S.A. | 65181 | Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l. | 65146 |
| Artvalue.Com | 65176 | Invesco Funds | 65139 |
| Bathmann S.A. | 65138 | Invesco Funds III | 65176 |
| Benelux Parkett S.A. | 65177 | Lupa S.A. | 65182 |
| Beyla SCA SICAV-FIS | 65147 | Media - Assurances S.A. | 65183 |
| Breff S.A. | 65179 | Modasia Holding S.A. | 65140 |
| Britanny Investment | 65143 | Nizi International S.A. | 65174 |
| Coopérative des Cheminots | 65183 | Nizi Luxembourg S.A. | 65170 |
| Corporate II | 65180 | NobisLux Sicav | 65145 |
| Corporate III | 65180 | Northland Resources S.A. | 65142 |
| Cortisa Holding S.A. | 65139 | Partner Select | 65177 |
| Cravesco S.A. | 65184 | Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A. | 65183 |
| Degroof Global | 65140 | Qiagen Finance (Luxembourg) S.A. | 65182 |
| DS Care S.A. | 65138 | S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire | 65177 |
| Dubconseil S. à r. l. | 65180 | SF (Lux) Sicav 3 | 65141 |
| DWS Helios | 65142 | Sitrof Holding S.A. | 65139 |
| Easy Distribution S.A. | 65146 | Tinfos Luxembourg S.A. | 65170 |
| Eco Financière S.A. | 65146 | Tinfos Nizi S.A. | 65174 |
| Ekmar S.A. | 65181 | Weigelia International S.à r.l. | 65184 |
| Emilou S.A. | 65138 | Woland S.A. | 65143 |
| Emmeti Financière S.A. | 65181 | | |
| European Solar Opportunities I | 65182 | | |
| Fortis Luxembourg-Vie S.A. | 65183 | | |
| Global Facilities S.A. | 65180 | | |
| Goldman Sachs Specialized Investments | 65177 | | |

DS Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.455.

Les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires devant se tenir le *19 juillet 2010* à 15h00 au siège social de la société avec l'agenda suivant :

Agenda:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion de DS Care S.A.
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009
4. Affectation du résultat
5. Décharge donnée au commissaire aux comptes et aux administrateurs
6. Acceptation de la démission de Monsieur Eric Corbier en qualité d'Administrateur A
7. Nomination de Monsieur Guillaume Raoux en qualité d'Administrateur A
8. Election statutaire - renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
9. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010078546/6654/20.

Bathmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 juillet 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010082975/1023/17.

Emilou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *19 juillet 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010082976/506/17.

Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.000.

The shareholders are hereby convened to a second

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 5 of August 2010 at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on July 1, 2010, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010082977/29/17.

Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juillet 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010082978/29/19.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of Invesco Funds will be held at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on July 21st, 2010 at 11.30 AM with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors;
2. Presentation of the Report of the Auditors for the period ended February 28th, 2010;
3. Approval of the financial statements/statement of assets and liabilities and the statements of operations for the period ended February 28th, 2010;
4. To approve the allocation of the net results;
5. To Discharge of the Board of Directors and of the Auditors with respect to the performance of their duties for the period ended February 28th, 2010;

6. To appoint and re-appoint the Ms. Leslie Schmidt, Mr John Rowland, Mr. Oliver Carroll, Mr. Carsten Majer and Mr. Jan Hochtritt to serve as directors of the Company until the next Annual General Meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 28th, 2010;
7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 28th, 2011;
8. Any other business that may be brought forward to the meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The bearer shareholders wishing to attend this meeting are required to block their shares at the depositary 10 days prior to the general meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

For organisational reasons, those shareholders who intend to attend the meeting in person are requested to register with Invesco Funds, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to the attention of Yann Foll - Fax (+352) 24 524 204 by July 10th, 2010 at the latest.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010082981/755/33.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 27 juillet 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31/03/2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010082979/755/22.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 21 juillet 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit :

Ordre du jour:

1. Renonciation au régime fiscal particulier instauré par la loi du 31 juillet 1929, et modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société comme suit:
" **Art. 4.**

La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que

ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

4.2 La Société pourra également :

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment :

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature ;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger."

3. Refonte totale des statuts de la Société.

4. Adoption d'une version anglaise des statuts de la Société.

5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010081548/550/44.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

The shareholders of SF (Lux) Sicav 3 are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on *July 20th, 2010* at 11.00 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of March 31st, 2010.
3. Decision on the allocation of the results.
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors, the Day to Day Managers and to the Auditor.
5. Statutory elections.
6. Auditor's mandate.
7. Miscellaneous.

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He/She may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the general meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the annual general meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010082982/755/32.

DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.113.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Helios werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die ausnahmsweise am *21. Juli 2010* um 13.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 16. Juli 2010 um 18.00 Uhr die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Juni/Juli 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010082980/755/27.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Notice is hereby given to the shareholders of the Company that the

EXTRAORDINARY MEETING

of shareholders initially scheduled for July 2, 2010 at 11.00 a.m. (C.E.T.) at the registered office of the Company is hereby rescheduled for *July 20, 2010* at 11.00 a.m. (CET) at the registered office of the Company in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

- a. Reduction of the Company's share capital by an amount of one hundred seventy-two million one hundred and seventeen thousand four hundred eighty-seven Canadian Dollars and eight cents (CAD 172,117,487.08) down to a total amount of eleven million one hundred and four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,104,889.90), through a reduction of the accounting par value (pair comptable) of the Company's shares from their current accounting par value (pair comptable) of one Canadian Dollar and sixty-five cents (CAD 1.65) each down to an accounting par value (pair comptable) of ten Canadian cents (CAD 0.10) each; allocation of the proceeds of such share capital reduction to the Company's share premium account, and subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.
- b. Change of the financial year of the Company which currently begins on the 1st February and ends on the 31st January of each year, so as to begin on the 1st January and to end on the 31st December of each year and subsequent amendment of article 10.1 of the Company's articles of association.
- c. Miscellaneous.

Shareholders are hereby informed that in accordance with Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, an extraordinary general meeting of shareholders may only validly deliberate if a quorum of at least 50% of the share capital is present or represented and a majority of at least 2/3 of the votes cast is reached, for a decision to be approved. If the first of these conditions is not satisfied, the meeting may be reconvened and may in such case deliberate regardless of the portion of the share capital present or represented.

Shareholders who are unable to attend the meeting and wish to be represented by proxy at such meeting should contact Ms. Deborah Craig, Corporate Secretary, tel. +46 70 638 4300. Proxies executed and returned prior to this notice shall remain valid for the re-scheduled extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

Non-registered shareholders of the Company who receive proxy materials through their broker or through another intermediary, shall please complete and return such materials in accordance with the instructions provided to them by their broker or by the other intermediary. Failure to do so may result in their shares not being eligible to be voted by proxy at the meeting.

Dated July 2, 2010

On behalf of the board of directors of the Company.

Référence de publication: 2010082983/250/38.

Britanny Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juillet 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010082985/534/15.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Assemblée Générale des porteurs d'obligations convertibles émises pour un montant de EUR 60.000.000, au taux de 1% pour les 4 premières années et de 3% pour les années suivantes, à échéance le 31.12.2012 (les "Obligations") par WOLAND S.A. (la "Société")

Les porteurs d'Obligations sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

(l'"Assemblée des Obligataires") par le conseil d'administration de la Société, qui se tiendra le jeudi 15 juillet 2010, à 11.00 heures, au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des décisions à prendre par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société devant se tenir à Luxembourg, après la date de l'Assemblée Générale des Obligataires, par-devant notaire, au lieu et date à déterminer par Conseil d'Administration de la Société, avec l'ordre du jour suivant:
 - 1) Conversion des 3.200 (trois mille deux cents) actions existantes sans droit de vote de type C d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune en 3.200 (trois mille deux cents) actions sans droit de vote de type B, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et chacune assortie d'une part bénéficiaire à émettre par la Société d'une contre-valeur de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents), à attribuer aux porteurs d'actions de type B, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux après conversion et à libérer moyennant le compte prime d'émission de la Société;
 - 2) Emission subséquente de 3.200 (trois mille deux cents) actions nouvelles sans droit de vote de type B et attribution des actions de type B nouvellement émises aux actionnaires porteurs d'actions de type C, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux, contre annulation des 3.200 (trois mille deux cents) actions de type C;
 - 3) Emission de 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires d'une contre-valeur de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents) et attribution consécutrice de ces 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires aux actionnaires porteurs d'actions de type B au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux;
 - 4) Libération intégrale des 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires, moyennant prélèvement d'un montant de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents) par part bénéficiaire du compte prime

d'émission de la Société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises établi conformément aux articles 26-1 et 37 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5) Confirmation des dispositions contenues dans les statuts de la Société concernant les droits réservés aux porteurs d'actions de type B sans droit de vote et aux porteurs des parts bénéficiaires;

6) Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions de type B d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de type B, sans droit de vote, ces augmentations de capital devant être souscrites avec ou sans prime d'émission, et libérées par conversion d'obligations convertibles déjà émises par la Société;

7) Autorisation spéciale au Conseil d'Administration à émettre des actions de type B dans le cadre du capital autorisé tel que mentionné ci-avant sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, le tout sur le vu d'un rapport établi par le conseil d'administration en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8) Modification de l'article 3. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 36.000,- (trente-six mille euros) divisé en 28.800 (vingt-huit mille huit cent) actions dont 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions ordinaires de type A avec droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et 3.200 (trois mille deux cents) actions de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin cinq ans après la date de l'acte aux termes duquel a été instauré le capital autorisé ci-dessus, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de type B, sans droit de vote. Ces augmentations de capital seront souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par conversion d'obligations convertibles déjà émises par la Société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Chaque fois que le Conseil d'Administration décidera d'augmenter le capital social comme dit ci-avant, il sera émis des actions de type B sans droit de vote. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article".

9) Refonte complète des statuts de la Société en vue d'adapter tous les articles faisant référence aux actions de type C et en vue d'adapter les statuts aux décisions prises ci-avant ainsi qu'aux modifications de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales intervenues depuis les dernières modifications des statuts de la Société.

10) Divers.

2. Autorisation expresse à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir après la réunion de l'Assemblée Générale des Obligataires afin d'apporter aux documents présentés à l'Assemblée Générale des Obligataires toutes modifications éventuelles jugées utiles ou nécessaires, sous la condition que les modifications décidées n'entraînent pas une modification des droits économiques et patrimoniaux des porteurs d'obligations convertibles autre que celle approuvée par l'assemblée générale des obligataires;
3. Délégation de pouvoirs en vue de signer et de produire tout extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des obligataires et d'accomplir toutes formalités éventuellement nécessaires;
4. Divers.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée Générale:

- les Obligataires dont les titres revêtent la forme nominative devront être inscrits dans le registre des obligataires tenu par la Société, à son siège social, deux jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 12 juillet 2010;

- les Obligataires dont les titres sont inscrits au porteur devront faire parvenir à la Société, deux jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 12 juillet 2010, les certificats représentatifs des titres au porteur ou, dans le cas où les titres sont déposés auprès d'un intermédiaire habilité luxembourgeois ou étranger, teneur de compte, d'un certificat établi par cet intermédiaire attestant du blocage de ces titres jusqu'au lendemain de la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, l'Obligataire peut choisir entre l'une des deux formules suivantes:

- soit donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale: dans ce cas, l'Obligataire remplit un formulaire de pouvoir sans indication de mandataire;

- soit donner pouvoir à un mandataire de son choix: dans ce cas, l'Obligataire remplit un formulaire de pouvoir en indiquant le nom et le prénom du mandataire. Le choix du mandataire est en principe libre.

Toutefois, aucun mandat pour se faire représenter ne pourra être donné:

- A la Société Débitrice

- A des sociétés possédant au moins le dixième du capital social de la Société Débitrice ou dont celle-ci possède au moins le dixième du capital social;
- Aux sociétés garantes de tout ou partie des engagements de la Société Débitrice;
- A tout membre du Conseil d'Administration, du directoire, du conseil de surveillance ni aux commissaires aux comptes, aux réviseurs d'entreprises agréés et aux préposés des sociétés susmentionnées.

Dans les deux cas, le pouvoir doit être donné par écrit, il doit être revêtu de la signature de l'Obligataire mandant et indiquer ses noms, prénom et domicile, ainsi que, suivant le cas, le nom du mandataire choisi. Au cas où le mandataire choisi est une société, le formulaire doit en outre indiquer les noms, prénoms, domicile et les pouvoirs du représentant légal de la société et doit être accompagné d'une certification attestant le pouvoir du représentant légal à représenter valablement la société en qualité de mandataire à l'Assemblée Générale. La certification doit être établie par un officier public.

Le formulaire de pouvoir est à la disposition des Obligataires, à leur demande écrite, auprès du siège social de la Société. Le formulaire dûment rempli doit parvenir au siège social de la Société, deux jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 12 juillet 2010. Le mandat ainsi donné vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les documents suivants sont à la disposition des Obligataires au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus sur simple demande écrite et aux frais de la Société:

- Copie de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2003;
- Derniers statuts coordonnés de la Société;
- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale des Obligataires;
- Projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se réunir à Luxembourg, par-devant notaire, aux lieu et dates à déterminer par le Conseil d'Administration de la Société incluant le projet de refonte complète des statuts de la Société;
- Projet du rapport du réviseur d'entreprises établi conformément aux articles 26-1 et 37 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- Projet du rapport établi par le Conseil d'Administration en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en rapport avec le point numéro 7 de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010072709/7912/120.

NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 41.379.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am *12. Juli 2010* um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1c, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Markus Gierke und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Sonstiges

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien vertreten ist. Ein Beschluss wird ordnungsgemäß gefasst, sofern eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre für den Beschluss stimmt. Für den Fall, dass anlässlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung das oben genannte Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Gesellschafterversammlung an der gleichen Adresse einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Im Einklang mit Artikel 12 (e) der Satzung der SICAV wird die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 22. Juni 2010, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Berechnung des Nettoinventarwertes wird gemäß der Satzung der SICAV mit Datum vom 12. Juli 2010 eingestellt und für den Fall, dass in der ersten außerordentlichen Gesellschafterversammlung kein Quorum erreicht wird, am Tag der zweiten Außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 12. Juli 2010 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010076600/2501/31.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 13 juillet 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010076603/29/16.

Eco Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.376.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 13 juillet 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010076605/29/16.

Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

Extrait des décisions écrites prises par l'associé unique en date du 11 juin 2010

1. L'associée unique de la Société a pris note de la démission de:
 - Monsieur Eggert Jonas Hilmarsson, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - Monsieur Peter Franziskus Alfred Lang, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et
 - Monsieur Jean-François Willems, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a nommé gérants pour une période indéterminée:
 - Monsieur Jean Hoss, avocat, né le 2 août 1937 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
 - Monsieur Philippe Hoss, avocat, né le 6 août 1962 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et

- Monsieur Pit Reckinger, avocat, né le 11 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

2. L'associée unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010072905/26.

(100084082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Beyla SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before us, the undersigned notary Maître Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) The company BEYLA INVESTMENTS S.A. with registered seat at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 144.480, here duly represented by Maître Mevlüde-Aysun Tokbag, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 4 June 2010.

2) The company FINSERVICE S.A. with registered seat at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 12.191, here duly represented by Maître Mevlüde-Aysun Tokbag, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 22 April 2010.

The proxies given, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the notary to record as follows the Articles of Association of a company which they intend to form between themselves:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name.

There exists among the current subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, an investment company with variable capital («Société d'investissement à capital variable») in form of a partnership limited by shares («Société en commandite par action») under the name of BEYLA SCA SICAV-FIS (hereinafter the «Company» or the «Fund»).

Art. 2. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the manager of the Company (the «Manager»).

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with this registered office or between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period of time provided that the Company will however automatically be put into liquidation upon term of a Sub-Fund if no further Sub-Fund is active at this time. The Manager is entitled to determine the period for which the Sub-Funds of the Company are established and, if any, the terms and conditions of their prorogation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association by law provided that the Manager votes in favor of such resolution.

Art. 4. Purpose.

The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of all kind as well as any other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of the assets of the Company.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of February 13, 2007 on specialized investment funds (Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés) (hereafter the «Law of February 13, 2007») as such law may be amended.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value**Art. 5. Share Capital.**

The capital of the Company shall at any time be equal to the net asset value of the Company and its Sub-Funds if any as defined in Article 10 of these Articles of Association and shall be represented by fully paid up shares without par value.

The minimum capital shall be one million two hundred fifty thousand Euros (1,250,000.- EUR) and has to be reached within twelve months after the date on which the Company has been admitted to the list referred to article 43(1) of the law of February 13, 2007.

The initial capital is thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) fully paid up shares without par value.

The initial capital is represented by one (1) share of Class B (the «Management Shares») which shall be reserved to the Manager and three hundred nine (309) shares of the Class A, which are issued in the Sub-Fund Beyla 1 (hereinafter together with any shares of Class A or of any other category which will be issued in the future referred to as the «Shares»).

The Management Shares will be subscribed by the unlimited shareholder (associé commandité), the Luxembourg company BEYLA INVESTMENTS S.A.

The Company has the power to acquire for its own account its shares at any time.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

Art. 6. Sub-Funds.

The Manager may establish one or several pool of assets constituting a sub-fund (a compartment; hereafter a «Sub-Fund») within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. The Manager shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The Manager may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Manager may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 10 below, notwithstanding the provisions of Article 28 below.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Manager for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Manager.

The Company shall be considered as a single legal entity. However, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Sub-Fund shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Sub-Fund. As between the Shareholders, each Sub-Fund shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-Funds.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the Euro.

Art. 7. Classes of shares.

The share capital of the Company is represented by different classes of shares (each a «Class» and together the «Classes»). Shares relate to one Compartment only.

The Manager may in the future offer new Classes of Shares without approval of the Shareholders. Such new Classes of Shares may be issued in terms and conditions that differ from the existing Classes of Shares, including, without being limitative, the amount of the management fee attributable to those shares. Any future reference to a Sub-Fund shall include, if applicable, each Class of Share making-up this Sub-Fund.

Art. 8. Form of Shares.

The Shares shall be issued in registered form only.

The Fund does not issue any registered share certificates to the Shareholders.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (herein after the «Share Register») which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Share Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each such share.

The inscription of the Shareholder's name in the Share Register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7, 9 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the Share Register; such inscription shall be signed by any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Manager.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Share Register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Share Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent the rights to such Share towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share.

The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Art. 9. Issue of Shares.

The Manager is authorized without limitation nor approval of the Shareholders to issue at any time additional Shares without par value each fully paid up, in any Class and in any Sub-Fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued, except for the issue of additional Class B Shares for which the Manager must obtain the prior approval of 80% of the then existing Class A shareholders.

When Shares are issued by the Company, the net asset value per share is calculated in accordance with Article 13 hereof. The issue price of Shares to be issued is based on the net asset value per share as determined in compliance with Article 13 hereof plus any additional premium or cost as determined by the Manager and as disclosed in the Prospectus. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which Company shares are sold will also be charged.

Shares will only be allotted upon acceptance of the subscription by the Manager and receipt of payment of the issue price. The issue price is payable within 3 business days after the relevant Calculation Day.

Subscription applications will be lodged to the custodian. Before acceptance of the subscription applications the status of the applicant will be examined. Shares in any Sub-Fund may only be subscribed by investors able to qualify as institutional, professional or informed investors. Shares may not be issued to natural persons or legal entities and transfers of shares to natural persons or legal entities may not be permitted if these do not fulfill the following requirements:

- a) The investor is an institutional or professional investor (investisseur institutionnel ou professionnel), or
- b) An informed investor (investisseur averti) who has declared in writing his agreement to accept the status of informed investor and
 - (i) Invests a minimum sum of €125,000.- in the Fund, or
 - (ii) Confirms his ability to assess his investment in the Fund in a reasonable way by an appraisal available from a credit institution as defined by Directive 2006/48/EC, or an investment company as defined by Directive 2004/39/EC or an administration company as defined by Directive 2001/107/EC which is able to appraise his familiarity with the subject, his experience and his knowledge.

This restriction is not applicable to the Manager, which may hold one or several shares without falling into the category of institutional, professional or informed investor.

It is in the free discretion of the Manager to assess whether to reject the subscription or transfer of Shares, if there is insufficient evidence to the effect that the investor who is to subscribe for the Shares or to whom the Shares are to be transferred, is not an institutional, professional or informed investor (investisseur averti).

After the first issue, applications for subscription will be dealt on each valuation day as detailed in the Sales Prospectus or under the conditions determined by the Manager.

Applications for subscription must be lodged within the time limits for an issue laid down in the Sales Prospectus.

Payment of subscriptions must be made in the reference currency of the Fund or of the Sub-Funds. Applications for subscriptions may only be lodged by investors who qualify as informed, institutional or professional investors.

Complete subscription applications for the acquisition of registered Shares, received by the custodian in relation to further issues no later than 4.00 p.m. at the latest on the business day preceding the valuation day, will be dealt on this valuation day.

The issue price per Share will correspond to the net asset value per Share calculated on the basis of the calculation methods defined in Article 13 plus the issue fee.

The issue price is payable and due within three business days after the relevant valuation day.

The Shares will be transferred to the investors immediately on receipt of the issue price by the custodian as instructed by the Manager. The technical processing of the share issue will be undertaken by the transfer and register agents.

The Manager has the general right to reject subscriptions or to prohibit or limit the sale of Shares to certain investors in certain countries if the Fund could suffer a disadvantage or if a subscription would be contrary to the applicable law of that country.

The Manager may, by considering the interests of the Shareholders and in accordance with the provisions of the Sales Prospectus accept contributions in kind for a subscription. The Manager may, in its absolute discretion, refuse contributions in kind. If a contribution in kind is accepted by the Manager, this does not, in the event of redemption of Shares, confer on the Shareholder a right to have the contribution in kind returned as an automatic privilege. For the acceptance of contributions in kind, a report from independent auditor(s) must be presented to the Manager which describes and estimates the characteristics and valuation method as well as the established market value of the contribution in kind to flow into the Fund. The report of the independent auditor(s) must evaluate the contribution in kind on the valuation day according to the valuation method in Article 13 on which the exchange of the contribution in kind for Shares in the Fund takes place, and according to the provisions of the Luxembourg Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Manager may at any time obtain additional opinions from other independent auditor (s). Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant Shareholder.

Art. 10. Redemption of Shares.

Shareholders may at any time ask for redemption of their Shares, under the terms and procedures set forth in the Sales Prospectus and in the applicable Sub-Fund Particulars.

Complete redemption applications for the redemption of registered Shares may be lodged with the custodian. The aforementioned entities must forward the redemption applications to the custodian immediately.

Complete redemption applications for registered shares, received by the custodian no later than 4.00 p.m. on the business day preceding a valuation day will be dealt on this valuation day. The Manager may, at the express request of a Shareholder, accept applications for the return of contributions in kind. However, he may at any time refuse any applications for return of contributions in kind without giving any reasons. Furthermore, the Manager may propose to shareholders applying for redemption the settlement of the redemption price by means of the transfer of one or more assets held by the relevant Sub-Fund. Return of contributions in kind must be in the interests of the remaining Shareholders of Such Sub-Fund and in accordance with the provisions of the Sales Prospectus and of the Sub-Fund Particulars. In case of contributions in kind a report from the independent auditor(s) must be presented to the Fund which describes and estimates the characteristics and valuation method as well as the established market value of the contribution in kind to flow out of the Sub-Fund. The report of the independent auditor(s) must evaluate the contribution in kind according to the valuation method in Article 13 on the valuation day on which the exchange of the shares for assets takes place, and according to the provisions of the Luxembourg Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Manager may at any time obtain additional opinions from other independent auditors. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of other securities or assets shall be borne by the relevant Shareholder.

The redemption price per Share will correspond to the net asset value per Share, calculated on the next valuation date on the basis of the calculation methods defined in Article 13.

If the execution of a redemption application would cause the holding of the Shareholder concerned to fall below the aforementioned minimum subscription amount, the Manager may deal with the redemption application without further communication to the shareholder as if the redemption application was made in respect of all the Shares held by the Shareholder.

Payment of the redemption price will be normally made within 30 business days after the respective valuation day.

If as a result of redemption applications the Sub-Fund has insufficient or no immediately available cash reserves, payment of the redemption price may be refused in the interest of the Sub-Fund for a period of one year.

If on the expiry of this one-year period the cash reserves are still insufficient, the Sub-Fund must dispose of its investments. The Sub-Fund may however continue to refuse payment of the redemption price until it can dispose of its investments at a reasonable price, subject however to a maximum period of two years from the relevant redemption application.

The redemption price will be forwarded from the custodian to the location where the Shareholder keeps its accounts or paid out by the paying agent.

Art. 11. Conversion.

Unless otherwise expressly foreseen in the Sales Prospectus the shareholders are not authorized to convert shares from one Sub-Fund to another Sub-Fund or from one Class into.

Art. 12. Restrictions on Ownership of Shares.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company or in a Sub-Fund by any person or corporate body, in particular any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it would result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

Persons who do not qualify as institutional, professional or informed investors within the meaning of the Law of February 13, 2007, are not allowed to hold shares of any Class or in any Sub-Fund in the Company.

Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares of any Class or in any Sub-Fund of the Company by any non authorized persons, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any Shares of any Class or in any Sub-Fund and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a non authorized person or a person holding more than a certain percentage of capital determined by the Manager («non authorized person»); and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares of any Class or in any Sub-Fund on the Shares Register, to furnish it with any information, eventually supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in an authorized person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a non authorized person; and

C.- decline to accept the voting right of any non authorized person at any meeting of Shareholders of the Company or of any Sub-Fund; and

D.- where it appears to the Company that any non authorized person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares of any Class or in any Sub-Fund, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (the «repurchase notice») upon the Shareholder holding such shares or appearing in the Share Register as the owner of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased as aforesaid, the manner in which the repurchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the repurchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Shares Register.

(2) The price at which such Shares are to be repurchased (the «repurchase price») shall be an amount based on the net asset value per Share as at the Valuation Day determined for the redemption of Shares.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Manager for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice, if any. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Manager shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

Art. 13. Accounting of the fund and calculation of the Net Asset Value per Share.

The net asset value of the Shares in each Sub-Fund will be calculated in the reference currency of the relevant Sub-Fund and determined by the Fund, at least once a year as of the last day of the month of December. The Manager of the Fund may also request at its discretion the calculation of the net asset value in any Sub-Fund each time that the Manager considers it necessary (each of these days shall be described as «Valuation Day»), notably in case of decision of the Manager to issue new shares in such Sub-Fund or to redeem shares in such Sub-Fund.

The Shareholders of the relevant Sub-Fund will be informed of the resolution of the Manager to request the calculation of the net asset value of such Sub-Fund at the latest fifteen days prior to the Valuation Day.

The Fund's consolidated annual financial statements will comply with Luxembourg GAAP.

The net asset value of each Sub-Fund is the current market value of the Sub-Fund's assets, less any borrowings and other liabilities of the Sub-Fund. After adjustment of the assets and liabilities according to the principles described below, the calculation is made by dividing the net asset value of the Sub-Fund by the total number of Shares issued in this Sub-Fund.

In the calculation of the net asset value all assets and liabilities will be determined on the basis of the following general valuation principles:

a) the securities listed on a stock exchange or another regulated market are valued at the last known price unless that price is not representative.

b) securities not admitted to such stock exchange or on such a regulated market as well as securities that are so admitted but for which the final price is not representative, are valued based on the probable realization value estimated prudently and in good faith.

c) the value of the liquid asset, bills or notes payable on demand and accounts receivable, prepaid expenditures, dividends and interest announced or come to maturity not yet affected, will be constituted by the nominal value of these assets, except if it is unlikely that this value could be obtained. In the latter case, the value will be determined by subtracting a certain amount that the Funds deems appropriate to reflect the real value of these assets.

d) money market instruments are valued at their nominal value plus any eventually accrued interest or at «marked-to-market» or according to the amortized cost method.

e) for each Sub-Fund, the values expressed in a currency different from the currency of that Sub-Fund will be converted into the Sub-Fund's reference currency at the applicable exchange rate.

f) the shares / units issued by open ended undertakings for collective investment will be valued based on:

- the last known net asset value issued by the central administration, or on
- the basis of the most recent estimated value that is closest to the pricing day.

g) the value of the companies that are not listed on a stock exchange or regulated market will be determined based on a valuation method proposed in good faith by the Fund based on:

- the latest available audited annual accounts, and/or on
- the basis of recent events that may have an impact on the value of such security, and/or
- any other available assessment.

The choice of method and support for assessment will depend on the relevance of available data. The estimated value may be corrected by periodic unaudited accounts, if available. If the Fund believes that the resulting price is not representative of the likely realizable value of such a security, the value shall be determined prudently and in good faith based on the probable sale price.

h) futures (and forward contracts) and option contracts that are not traded on a regulated market or a stock exchange will be valued at their liquidation value determined in accordance with rules established in good faith by the Fund, according to uniform criteria for each type of contract.

The value of futures and option contracts traded on a regulated market or stock exchange will be based on the closing or settlement price published by the regulated market or stock exchange which is normally the principal place of negotiation for such contracts. If a future or options contract could not be liquidated on the relevant pricing day, the criteria for determining the liquidation value of such futures contract or option contract be determined by the Fund may deem fair and reasonable.

i) future cash flows expected to be collected and paid by the Sub-Fund under swap contracts will be valued at present value.

j) where the Fund considers it necessary, it may seek the assistance of an evaluation committee whose task will be the prudent estimation of certain assets' values in good faith.

Incorporation costs in connection with the set-up of the Fund and costs for the incorporation of the intermediary vehicles necessary for the acquisition of participations may be capitalized and amortized over a period of 5 years in equal installments.

In the absence of bad faith or manifest error, the assessment made by the central administration shall be considered final and binding with respect to the Fund and its Shareholders.

If because of special or changed circumstances a valuation in compliance with the aforementioned rules is not possible or erroneous, the Fund may follow other commonly recognized valuation rules capable of scrutiny by an auditor, in order to reach a suitable valuation of the Sub-Fund's assets.

The net asset value of a Share will be rounded up or down to the nearest current unit of currency of the Fund's reference currency.

The net asset value of the Fund will be calculated in Euros which is the Fund reference currency.

Art. 14. Allocation of assets and liabilities among the Sub-Funds.

In case of setting-up of several sub-Funds, for the purpose of allocating the assets and liabilities between the Sub-Funds, the Manager will establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of each security of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the Net Asset Values of the relevant Sub-Funds;

(e) upon the payment of dividends to the holders of securities in any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

Towards third parties, the assets of a given Sub-Fund will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Sub-Fund. In relations between Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Each Sub-Fund will bear the fees related to the assets held in such Sub-Fund and described in the Sales Prospectus of the Company and in the relevant Sub-Fund Particulars, including:

- i) All taxes to be paid by a Sub-Fund on assets that it holds;
- ii) The usual brokerage and bank fees payable on transactions carried out;
- iii) The management fee and any expenses incurred by the Manager;
- iv) Fees payable to the custodian, the central administration agent, paying agent, domiciliary agent and registrar and transfer agent Fees to the independent auditors;
- v) All other fees incurred in connection with the sales activities in so far as these are not covered by the management fee;
- vi) Costs, including those in relation to legal and tax advice incurred by the Manager or agents and also the custodian as a consequence of steps taken in the interests of the shareholders.

Art. 15. Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share of Issue and Redemption of Shares.

The Manager may suspend the calculation of the net asset value and/or the payment of redemption price of Shares of any Class, if a substantial part of the Fund or of a Sub-Fund:

- Cannot be valued, because a stock exchange or a market is closed or if trade at a stock exchange or on such a market is restricted or suspended; or
- Is not readily disposable, because an event of a political, economic, military, financial or other nature outside the control of the Manager prevents dispositions of the Sub-Fund's assets or would be detrimental to the interests of the Shareholders; or
- Cannot be valued, where because of an interruption in electronic communications or for any other reason a valuation is not possible; or
- Is not available for business because restrictions on foreign exchange transactions or restrictions of another type render transfers of assets impossible or in the event that it is established according to objectively verifiable measures, that transactions cannot be conducted at normal rates.

The Manager will immediately inform the Shareholders affected of the postponement of payment of the redemption price.

Title III. Administration and Supervision

Art. 16. Manager.

The Company shall be managed by the unlimited shareholder, the Luxembourg Company BEYLA INVESTMENTS S.A.

The Manager cannot be revoked except in case of serious breach of the provisions of the Articles of Association, gross negligence or willful misconduct.

In case of revocation, the Manager has to procure that the Management Share will be transferred to a successor and to take all measures in order to let this transfer become effective.

The management of the Company shall meet at least twice per year at the registered office of the Company in order to deliberate and resolve on all necessary measures of the management such as in particular the approval of key investment projects and assuming the functions of the central administration in Luxembourg. Written minutes are drafted for each manager's meeting which shall be signed by the Chairman and the Secretary of the meeting.

The limited shareholders are not entitled to interfere in the management of the Company. The rights of the limited shareholders are restricted to their rights in the general meeting.

The Company will not be dissolved by the fact that the Manager is dissolved, declared bankrupt or loses its legal capacity.

Art. 17. Liability of the Shareholders

The unlimited shareholder («actionnaire commandité») (who holds Management shares) is indefinitely liable for the obligations of the Company to the extent that the Company is unable to meet such obligations.

The limited shareholders («actionnaires commanditaires») are liable for losses and liabilities of the Company up to the amount of their respective contribution.

Art. 18. Powers of the Manager.

The Manager applying the principle of risk spreading shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Sub-Fund, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy, insofar as such powers are not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

Art. 19. Corporate Signature.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 20. Delegation of power.

The Manager may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Manager and who shall have the powers determined by the Manager and who may, if the Manager so authorizes, sub-delegate their powers.

Art. 21. Investment Policies and Restrictions.

The Manager, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Manager in compliance with the Law of February 13, 2007 or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public, or shall be adopted from time to time by resolutions of the Manager and as shall be described in any prospectus referring to the offer of the Shares.

Art. 22. Asset Manager.

The Manager of the Company may, under its ultimate responsibility, appoint an asset manager (herein after the «Asset Manager») who shall supply the Company with recommendation and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to the Sales Prospectus and the Sub-Fund's Particulars.

Under its own responsibility and subject to the approval by the Company, the Asset Manager may appoint one or several sub-managers.

Art. 23. Conflict of Interest.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the Manager such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

The term «conflict of interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the Investment Managers, the Asset Manager, the Custodian, the Central administration, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Manager in its discretion.

Art. 24. Remuneration of the Manager.

The Company shall pay to the Manager a remuneration for carrying out the management functions of an amount up to 5 % of the net value of assets under management per annum. Furthermore the Company will pay any expenses incurred by the Manager which are directly connected with the management of the Company upon delivery of written evidence respectively justifying documents.

Art. 24. Auditors.

The accounting data in the Annual Report of the Company shall be examined by an independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders upon suggestion by the Manager and remunerated by the Company.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 25. Representation.

The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders of the Company.

Art. 26. General Meetings.

The general meeting of Shareholders shall be convened by the Manager.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting, on every second Tuesday of June of each year at 11.00 a.m.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Shareholders shall meet upon call by the Manager pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders need not be proven at the meeting. The agenda shall be prepared by the Manager.

If no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever Class regardless of the Net Asset Value per share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 27, paragraphs 1, 4, 6, 7, 8, and 9 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with Article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 27. Termination, Division and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of shares.

In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund or Class within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Manager to be the minimum level for such Sub-Fund or Class, to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalization, the Manager may decide to offer to the Shareholders of such Sub-Fund the conversion of their Shares into Shares of another Sub-Fund under terms fixed by the Manager or to

compulsory redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at their Adjusted Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Class or Classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Sub-Fund.

Notwithstanding the powers conferred to the Manager by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Class or Classes in any Sub-Fund may, upon proposal from the Manager, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes of such Sub-Fund and to refund to the Shareholders the Adjusted Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Manager may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment which is a Luxembourg undertaking for collective investments in transferable securities or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Class or Classes as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in this Article, the Manager may decide to reorganize a Sub-Fund or a Class by means of a division into two or more Sub-Funds or Classes. Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Manager by the preceding paragraph, such a reorganization of a Sub-Fund or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Class or Classes and Sub-Fund(s). There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the sixth paragraph of this Article or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes issued in the relevant Sub-Fund, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Art. 28. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 29. Distributions.

The Company may issue distribution Shares or capitalization Shares of any Class in any Sub-Fund.

In case of distribution Shares, the Manager may decide to pay or distribute interim dividends. The payment of any distributions shall be made to the address indicated on the Share Register. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Manager shall determine from time to time.

Furthermore, each year, the general meeting of the Company, subject to approval of the Manager, will determine how the proceeds of each Sub-Fund will be disposed of. The Manager shall be entitled to reinvest income and proceeds of any Sub-Fund, or to distribute the proceeds to the investors after satisfying any expenses and liabilities of such Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

A dividend declared but not paid on a share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Manager has waived or extended such period in respect of all Shares. It shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund or to the relevant Class of Shares.

Title V. Final provisions

Art. 30. Custodian.

To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the law of February 13, 2007.

If the Custodian desires to retire, the Manager shall use its best endeavors to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian, approved by the Luxembourg regulator, shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 31. Dissolution.

The Company may at any time be dissolved upon proposal of the Manager by a resolution of the general meeting subject to the statutory quorum and majority requirements.

Whenever the share capital of the Company falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Manager. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 32. Amendments to the Articles of Association.

These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. An amendment requires the approval of the Manager.

Art. 33. Statement.

Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

The term «business day» referred to in this document, shall mean the usual bank business days (i.e. each day on which banks are opened during normal business hours) in Luxembourg.

Art. 34. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of February 13, 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1.- The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on December 31st, 2010.

2.- The first annual general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

| Shareholders | Subscribed and fully paid in capital | Number of Shares | Category of Shares |
|-----------------------------|---|---------------------|-----------------------|
| BEYLA INVESTMENTS S.A. | 100.- | 1 | B |
| BEYLA INVESTMENTS S.A. | 100.- | 1 | A |
| FINSERVICE S.A. | 30,800.- | 308 | A |
| Total: | 31,000.- | 310 | |

All these Shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 2,700.-.

Extraordinary General Meeting of the shareholders

The afore-mentioned parties, represented as here-above stated, representing the entire corporate capital, after having considered themselves as duly convened, held a general meeting immediately following the incorporation. The Shareholders acknowledge that the meeting is validly constituted passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is established at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The number of the independent auditors (réviseurs d'entreprises) is set at 1 (one).
3. HRT Révision S.A., with registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri is appointed independent auditor.
4. The mandate of the independent auditor ends on the day of the holding of the ordinary general meeting in the year 2011.

DECLARATION

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the notary signed the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du moi du juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, le notaire soussigné de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu :

1) La société BEYLA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.480, dûment représentée aux présentes par Maître Mevlüde-Aysun Tokbag, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 4 juin 2010 à Luxembourg.

2) La société FINSERVICE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.191, dûment représentée aux présentes par Maître Mevlüde-Aysun Tokbag, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 22 avril 2010 à Luxembourg.

Les procurations susmentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées à ce présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes :

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1. Dénomination.

Il est créé entre les actionnaires existants et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions émises ci-après, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de BEYLA SCA SICAV-FIS (appelée ci-après la «Société» ou le «Fond»).

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, des filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du gérant de la Société (le «Gérant»).

Si le Gérant devait estimer que des événements politiques, économiques ou sociaux, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, surviennent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée, étant précisé cependant que la Société sera automatiquement mise en liquidation lors de la liquidation d'un Compartiment s'il n'existe pas d'autres Compartiments actifs à ce moment. Le Gérant est autorisé à déterminer la période pour laquelle les Compartiments de la Société sont constitués et, le cas échéant, les termes et les conditions de leur prorogation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de

des actionnaires adoptée aux conditions requises par la loi pour toute modification des présents statuts, sous réserve que le Gérant vote en faveur de telle résolution.

Art. 4. Objet social.

L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières de toute sorte ainsi que dans tous autres actifs admis par la loi, et ce en vue de diversifier les risques d'investissement et de procurer à ses actionnaires les bénéfices de la gestion des actifs de la Société.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utiles à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la «Loi du 13 février 2007»), telle que pouvant être modifiée ultérieurement.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur Nette d'inventaire

Art. 5. Capital social.

Le capital de la Société sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société et de ses Compartiments le cas échéant conformément à l'Article 10 de ces statuts et sera représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale.

Le capital minimum de la Société doit s'élever à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) et doit être atteint endéans les douze mois qui suivent la date à laquelle la Société a été admise à la liste prévue à l'article 43(1) de la loi du 13 février 2007.

Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions, entièrement libérées et sans mention de valeur nominale.

Le capital initial est représenté par une (1) action de Catégorie B («Action de Gestion») qui sera réservée au Gérant et trois cent neuf (309) actions de catégorie A, qui sont émises dans le Compartiment Beyla 1 (ci-après ensemble avec toutes les actions de catégorie A ou le cas échéant avec toute autre catégorie qui seront émises ultérieurement dénommées les «Actions»).

L'Action de Gestion sera souscrite par l'associé commandité, la société luxembourgeoise BEYLA INVESTMENTS S.A.

La Société peut pour son propre compte racheter à tout moment ses propres actions.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

Art. 6. Compartiments.

Le Gérant pourra établir une ou plusieurs masses d'actifs constituant un sous-fonds (un compartiment; ci-après le «Compartiment») au sens de l'Article 71 de la Loi du 13 février de 2007 pour chaque Classe d'Actions ou pour deux ou plusieurs Classes d'Actions. Chaque masse d'actifs sera investie pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné. Le Gérant déterminera pour chaque Compartiment un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Gérant peut établir chacun des Compartiments pour une durée illimitée ou au contraire limitée ; dans ce dernier cas, le Gérant peut, au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), conformément à l'Article 10 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 28 ci-après.

Lors de chaque prorogation de la durée d'un Compartiment, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois avant la date d'effet de la prorogation à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions de la Société.

Les revenus issus de l'émission d'Actions d'une Classe d'actions seront investis en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés par la loi, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Gérant pour le Compartiment établi en considération de la ou des Classe(s) d'Actions en question, sous réserve des restrictions d'investissement établies par la loi ou déterminées par le Gérant.

La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, engagements, obligations qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des actifs nets de tous les Compartiments.

Aux fins de consolidation comptable, la devise de référence de la Société est l'Euro.

Art. 7. Classes d'Actions.

Le capital social de la Société est divisé en classes d'actions différentes («Classe» et ensemble les «Classes»). Les Actions ne se rapportent qu'à un seul Compartiment.

Le Gérant peut ultérieurement proposer de nouvelles Classes d'Actions sans l'approbation des actionnaires. Ces nouvelles Classes d'Actions pourront être émises dans des termes et conditions différents de ceux des Classes d'Actions

existantes, y compris notamment le montant de la commission de gestion applicable à ces Actions. Toute référence ultérieure à un Compartiment précisera, le cas échéant, chaque Classe d'Actions constituant ledit Compartiment.

Art. 8. Forme des Actions.

Les actions doivent être émises sous forme nominative seulement.

Le Fonds n'émettra aucun certificat d'action nominative aux Actionnaires.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires (ci-après le «Registre des Actionnaires») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre des Actionnaires devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par l'inscription au Registre des Actionnaires du nom de l'Actionnaire. La Société n'émettra en principe pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

Un transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Sous réserve des dispositions des dispositions des Articles 7, 9 et 11, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Gérant.

Les Actionnaires admis à la souscription d'Actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au Registre des Actionnaires.

Dans le cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse, la Société pourra permettre une mention à cet effet au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par la Société.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de la (ou des) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ou ces) Action(s) désigneront un mandataire pour représenter les droits de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets de la Société.

Art. 9. Emission des Actions

Le Gérant est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation aucune ni approbation des Actionnaires, des Actions supplémentaires sans mention de valeur nominale et chacune entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre, à l'exception de l'émission de nouvelles Actions de Classe B, pour lesquelles le Gérant devra obtenir l'approbation préalable de 80% des Actionnaires existants de Classe A.

Lorsque des Actions sont émises par la Société, la valeur nette d'inventaire par Action est calculé conformément à l'article 13 ci-dessous. Le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée à l'article 13 ci-après, à majorer de toute prime additionnelle ou coûts, tels que déterminés par le Gérant et décrits dans le Prospectus. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également imputés.

Les Actions seront allouées seulement après acceptation de la souscription par le Gérant et réception du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission est payable dans les trois jours Ouvrables suivant la Date d'Evaluation.

Les demandes de souscription seront déposées auprès du dépositaire.

Avant l'acceptation des demandes de souscription, le statut du demandeur sera examiné. Les Actions d'un Compartiment ne peuvent être souscrites que par des investisseurs qui peuvent être qualifiés d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis. Les Actions ne peuvent être émises en faveur de personnes physiques ou morales et les transferts d'Actions en faveur de personnes physiques ou morales ne peuvent être permis s'ils ne remplissent pas les conditions suivantes:

- a) L'investisseur est un investisseur institutionnel ou professionnel, ou
- b) un investisseur averti qui a déclaré par écrit son accord d'accepter le statut d'un investisseur averti et
 - (i) investit un montant minimal de 125.000 euros dans le Fonds, ou

(ii) confirme son aptitude à évaluer son investissement dans le Fonds d'une manière raisonnable par une appréciation provenant d'une institution de crédit telle que définie par la directive (CE) 2006/48, une société d'investissement telle que définie par la directive (CE) 2004/39 ou une société de gestion telle que définie par la directive (CE) 2001/107 qui est capable d'apprécier sa familiarité en la matière, son expérience et sa connaissance.

Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir une ou plusieurs actions sans entrer dans la catégorie de l'investisseur institutionnel, professionnel ou averti.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, accepter, rejeter la souscription ou le transfert des Actions, s'il est insuffisamment prouvé que l'investisseur souscrivant à des Actions ou en faveur de qui les actions doivent être transférées n'est pas un investisseur institutionnel, professionnel ou averti.

A l'issue de la première émission, les demandes de souscriptions seront traitées à chaque jour d'évaluation, comme décrit dans le Prospectus de Vente, ou selon les conditions déterminées par le Gérant.

Les demandes de souscription doivent être déposées endéans les délais pour une émission prévue par le Prospectus de Vente.

Le paiement des souscriptions doit se faire dans la devise de référence du Fonds ou des Compartiments. Les demandes de souscription ne peuvent seulement être faites que par des investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis, institutionnels ou professionnels.

Les demandes complètes de souscription pour l'acquisition des Actions nominatives, reçues par le dépositaire dans la cadre des émissions au plus tard à 16h00 le Jour Ouvrable précédant un Jour d'Evaluation seront traités sur ce Jour d'Evaluation.

Le prix d'émission par Action correspondra à la valeur nette d'inventaire par Action calculée sur la base des méthodes d'évaluation définie à l'Article 13 des présents statuts plus les frais d'émission.

Le prix d'émission est payable et dû endéans les trois Jours Ouvrables après la date d'évaluation concernée.

Les Actions seront transférées aux investisseurs immédiatement sur réception du prix d'émission par le dépositaire suivant les instructions du Gérant. La procédure technique de l'émission des actions sera traitée par les agents de transfert et de registration.

Le Gérant dispose d'un droit général pour rejeter les souscriptions ou interdire ou limiter la vente des Actions à certains investisseurs dans certains pays si le Fonds pourrait subir un désavantage ou si une souscription serait contraire au droit applicable à ce pays.

Le Gérant peut, en considérant les intérêts des Actionnaires et conformément aux dispositions du Prospectus de vente, accepter les apports en nature dans le cadre d'une souscription. Le Gérant peut, de manière absolument discrétionnaire, refuser les apports en nature. Si un apport en nature est accepté par le Gérant, ceci ne confère pas à l'Actionnaire, en cas de rachat des Actions, un droit de retour à son profit de son apport en nature en tant que privilège automatique. Pour l'acceptation des apports en nature, un rapport d'un ou plusieurs auditeur(s) indépendant(s) doit être présenté au Gérant, lequel rapport décrit et évalue les caractéristiques et la méthode d'évaluation ainsi que la valeur de marché établie de l'apport en nature à apporter au Fonds. Le rapport du ou des auditeurs indépendant(s) doit évaluer l'apport en nature au Jour d'Evaluation conformément à la méthode d'évaluation prévue à l'Article 13 contenant les échanges des apports en nature en contrepartie des Actions dans le Fonds et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales. Le Gérant peut à tout moment obtenir des avis additionnels de la part d'autres auditeurs indépendants. Les frais liés aux apports en nature seront supportés par l'Actionnaire concerné.

Art. 10. Rachat d'actions.

Les Actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs Actions, selon les termes et procédures prévus par le Prospectus de Vente et les conditions particulières applicables au Compartiment en question.

Les demandes de rachat complet pour le rachat d'actions nominatives peuvent être déposées auprès du Fonds et des agents de distribution. Ces entités susmentionnées doivent transmettre immédiatement les demandes de rachat au dépositaire.

Des demandes de rachat complétées pour des actions nominatives, reçues par le dépositaire au plus tard à 16heures le Jour Ouvrable précédant le Jour d'Evaluation, seront traitées sur ce Jour d'Evaluation.

Le Gérant peut, à la demande expresse d'un Actionnaire, accepter les demandes de restitution des apports en nature. Cependant, il peut refuser à tout moment toute demande de restitution des apports en nature sans donner de quelconque raison. En outre, le Gérant peut proposer aux actionnaires demandant le rachat le règlement du prix de rachat au moyen du transfert d'une ou plusieurs actifs détenus par le Compartiment en question. La restitution des apports en nature doit se faire dans l'intérêt des Actionnaires restants dans ce Compartiment et en conformité avec les dispositions du Prospectus de Vente et des conditions particulières applicables au Compartiment. Dans le cas d'apports en nature, un rapport d'un ou plusieurs expert(s) indépendants doit être présenté au Fonds, qui décrit et évalue les caractéristiques et la méthode d'évaluation ainsi que la valeur de marché établie des apports en nature à faire sortir du Compartiment. Le rapport de l' (ou des) expert(s) indépendant(s) doit évaluer l'apport en nature conformément à la méthode d'évaluation prévue à l'Article 13 à la Date d'Evaluation auquel les échanges d'actions contre la propriété des actifs vont avoir lieu et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales. Le Gérant peut obtenir à tout moment des avis additionnels d'expertise émanant d'autres auditeurs indépendants.

Le prix de rachat par Action correspondra à la valeur nette d'inventaire par Action, calculée à la prochaine Date d'Evaluation sur la base de la méthode de calcul définie à l'Article 13.

Si l'exécution d'une demande de rachat avait pour effet que la détention de l'Actionnaire concerné descendait en dessous du montant minimum de souscription susmentionné, le Gérant pourra traiter la demande de rachat sans autre communication à l'actionnaire comme si la demande de rachat avait été faite pour toutes les Actions détenues par l'Actionnaire.

Le paiement du prix de rachat sera normalement effectué endéans les 30 Jours Ouvrables suivant la date d'évaluation concernée.

Si, consécutivement à des demandes de rachat, le Compartiment ne dispose pas suffisamment ou immédiatement de réserves de liquidités, le paiement du prix de rachat peut être refusé dans l'intérêt du Compartiment pour une période d'un an.

Si, à l'expiration de cette période d'un an, les réserves de liquidités sont toujours insuffisantes, le Compartiment devra céder ses investissements. Le Compartiment peut cependant continuer de refuser le paiement du prix de rachat jusqu'à ce qu'il puisse disposer de ses investissements à un prix raisonnable, dans la limite cependant d'une période maximale de deux ans à partir de la demande de rachat en cause.

Le prix de rachat doit être transmis par le dépositaire à l'endroit où l'Actionnaire détient ses comptes ou payé par l'agent de paiement.

Art. 11. Conversion

Sauf disposition contraire expressément prévue dans le Prospectus les actionnaires ne sont pas autorisés à convertir des actions d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment ou d'une Classe d'actions en une autre Classe au sein du même Compartiment.

Art. 12. Restrictions à la Propriété des Actions

La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions dans le Fonds ou dans un Compartiment par toute personne physique ou morale, en particulier toute personne en contravention avec la loi ou avec toute exigence requise par un pays ou une autorité gouvernementale et toute personne non qualifiée pour détenir de telles actions d'une telle loi ou d'une telle exigence ou si, de l'avis de la Société, une telle détention serait préjudiciable pour la Société, si cela aurait comme conséquence une violation de toute loi ou réglementation, luxembourgeoise ou étrangère ou si consécutivement la Société devrait se soumettre à des lois (y compris et sans limitation à des lois fiscales) autre que celles du Grand-Duché de Luxembourg.

Les personnes non qualifiées d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la loi du 13 février 2007 ne sont pas autorisées de détenir des actions dans une Classe ou dans un Compartiment de la Société.

Spécifiquement mais sans limitation, la Société peut restreindre la propriété de ses actions de toute Classe ou de tout Compartiment de la Société par toute personne non autorisée, telle que définie dans ce présent Article et la Société peut à cet effet:

A- refuser l'émission d'actions d'une Classe ou d'un Compartiment et l'inscription d'un transfert d'une action lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne non-autorisée ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage de participation dans le capital, tel que déterminé par le Gérant («personne non autorisée»); et

B- à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires d'une Classe ou d'un Compartiment, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une personne autorisée ou, si par cette inscription au registre, une personne non-autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

C- refuser, lors de toute assemblée d'Actionnaires de la Société ou d'un Compartiment, le droit de vote de toute personne non-autorisée; et

D- s'il apparaît à la Société qu'une personne non-autorisée est, seule ou conjointement avec une autre personne, le bénéficiaire effectif des actions d'une Classe ou d'un Compartiment, enjoindre cet Actionnaire de vendre ses Actions et d'apporter la preuve de cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant ladite injonction. Si l'Actionnaire en question ne se conforme pas à cette instruction, la Société procèdera d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'Actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, spécifiant les Actions à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

Tout avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre des Actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque Action sera rachetée (ci-après «prix de rachat») sera un montant basé sur la valeur nette d'inventaire par Action, telle que calculée au Jour de l'Evaluation pour le rachat d'Actions.

(3) Le paiement du Prix de Rachat sera rendu disponible à l'ancien propriétaire de tels Actions normalement dans la devise fixée par le Gérant pour le paiement du prix de rachat des Actions de la Classe concernée et sera déposé pour le paiement de ce propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à un autre lieu (comme spécifié dans l'Avis d'Achat) après la détermination finale du Prix d'Achat suivant la remise du Certificats d'Action ou le cas échéant, des certificats spécifiés dans l'avis. Après l'envoi de l'Avis d'Achat comme décrit ci-dessus, l'ancien propriétaire des Actions n'aura plus d'intérêt dans les Actions ou dans aucune de celles-ci, ni aucune réclamation contre la Société ou ses actifs, excepté le droit de recevoir le Prix d'Achat (sans intérêts) de la part de telle banque suivant la restitution effective du Certificat d'Actions ou des certificats susmentionnés. Les fonds à percevoir par un Actionnaire en vertu de ce paragraphe, mais non collectés endéans une période de cinq ans à partir de la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, ne pourront ensuite plus être réclamés et reviendront au Compartiment relatif à la Classe ou aux Classes d'Actions concernées. Le Gérant disposera en tout temps du pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour parfaire cette réversion et pour autoriser de telles actions pour le compte de la Société.

Art.13. Comptabilité du fonds et Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Compartiment sera calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et déterminée par le Fonds au moins une fois par an au dernier jour du mois de décembre. Le Gérant du Fonds peut également demander, à sa discrétion, l'évaluation de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment chaque fois que le Garant considérera nécessaire (chacun de ces jours étant à considérer comme un «Jour d'Evaluation»), notamment en cas de décision du Gérant d'émettre de nouvelles actions dans ce Compartiment ou de racheter les actions de ce Compartiment.

Les Actionnaires du Compartiment en question seront informés de la décision du Gérant de requérir le calcul de la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment au moins quinze jours avant le Jour d'Evaluation.

Les états financiers annuels consolidés du Fonds devront être conformes aux dispositions des normes Luxembourg GAAP.

La valeur nette d'inventaire de ce Compartiment est la valeur de marché actuelle des actifs, moins tous les emprunts et autres engagements du Compartiment. Après ajustement des actifs et des engagements au regard des principes énoncés ci-dessous, l'évaluation est faite en divisant la valeur nette d'inventaire du Compartiment par le nombre total des Actions émises dans ce Compartiment.

Dans le calcul de la valeur nette d'inventaire, tous les actifs et les obligations seront déterminés sur base des principes d'évaluation généraux suivants:

- a) Les valeurs admises à une cote officielle ou à un autre marché réglementé sont évaluées au dernier cours connu à moins que ce cours ne soit pas représentatif.
- b) Les valeurs non admises à une telle cote ou à un tel marché réglementé et les valeurs ainsi admises mais dont le dernier cours n'est pas représentatif, sont évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi.
- c) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant qui semblera adéquat au Fonds afin de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- d) Les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus éventuels ou au «marked-to-market» ou selon la méthode du coût amorti.
- e) Pour chaque compartiment, les valeurs exprimées dans une devise différente de la monnaie de ce compartiment seront converties dans cette monnaie au taux de change applicable.
- f) Les parts/actions émises par les organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire connue par l'administration centrale ou sur base de la valeur estimée qui est la plus proche du jour d'évaluation du compartiment.
- g) La valeur des sociétés qui ne sont pas admises à une cote officielle ou un marché réglementé pourra être déterminée sur base d'une méthode de valorisation proposée avec bonne foi par le Fonds sur base des derniers comptes annuels vérifiés disponibles, et/ou sur base des événements récents pouvant avoir un impact sur la valeur du titre en question et/ou sur toute autre évaluation disponible. Le choix de la méthode et du support permettant l'évaluation dépendra de la pertinence estimée des données disponibles La valeur pourra être corrigée d'après les comptes périodiques non audités éventuellement disponibles. Si le Fonds estime que le prix ainsi obtenu n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation d'un tel titre, il estimera alors la valeur avec prudence et bonne foi sur base du prix de vente probable.
- h) Les contrats à terme (futures et forwards) et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou sur une bourse de valeurs seront évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le Fonds, selon des critères uniformes pour chaque type de contrats. La valeur des contrats à terme et des contrats d'option négociés sur un marché réglementé ou une bourse de valeurs se basera sur les cours de clôture ou de règlement (settlement) publiés par ce marché réglementé ou cette bourse de valeurs qui constitue en règle générale la principale place de négociation pour lesdits contrats. Si un contrat à terme ou un contrat d'option n'a pas pu être liquidé

à la date d'évaluation des actifs nets concernés, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme ou contrat d'option seront fixés par le Fonds de façon juste et raisonnable.

i) Les flux futurs attendus, à percevoir et à verser par le compartiment en vertu des contrats swaps, seront évalués à la valeur actualisée.

j) Dans le cas où le Fonds le juge nécessaire, il pourra recourir à un comité d'évaluation dont la tâche consistera à réaliser avec prudence et bonne foi l'estimation de certaines valeurs.

Les coûts de constitution en relation avec la constitution du Fonds et les coûts de constitution de véhicules intermédiaires nécessaires pour les acquisitions de participations pourront être comptabilisés et amortis au-delà d'une période de 5 ans en fractions égales.

En l'absence de mauvaise foi ou d'erreur manifeste, l'évaluation réalisée par l'administration centrale sera considérée comme définitive et aura un caractère liant à l'égard du Fonds et de ses actionnaires.

Si en raison de circonstances spéciales ou changeantes une évaluation conforme aux règles précitées n'est pas possible ou serait erronée, le Compartiment doit suivre d'autres règles d'évaluation communément admises susceptible de faire l'objet d'un examen par un auditeur, en vue d'aboutir à une évaluation appropriée des avoirs du Compartiment.

La valeur Nette d'Inventaire d'une Action sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité de monnaie la plus proche de la devise de référence du Fonds.

La valeur nette d'inventaire du Fonds sera calculée en Euros qui est la monnaie de référence du Fonds.

Art. 14. Allocation des Actifs et des engagements au sein des Compartiments.

En cas de constitution de plusieurs Compartiments, afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, le Gérant établira un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'émission de chaque valeur mobilière de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'actifs établi pour ce Compartiment et les actifs et engagements et revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;

(b) lorsqu'un actif provient d'un autre actif, ce dernier actif est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action prise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

(d) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être considéré comme étant attribuable à un portefeuille déterminé, cet actif ou engagement est attribué à tous les portefeuilles à parts égales ou, si les montants le permettent, en proportion de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Compartiments concernés;

(e) à la suite du paiement de dividendes faites aux détenteurs de valeurs mobilières d'un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire dudit Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

Chaque Compartiment supportera les frais relatifs aux actifs détenus dans ce Compartiment et décrits au Prospectus de Vente de la Société et dans les dispositions particulières applicables à ce Compartiment, incluant :

- i) Toutes taxes dues par un Compartiment sur les actifs qu'il détient;
- ii) Les frais de transaction et de banque usuels concernant les opérations réalisées;
- iii) La commission de gestion et toute dépense engagée par le Gérant;
- iv) Les frais dus au dépositaire, à l'agent d'administration centrale, agent payeur, domiciliaire et agent teneur de registre; Honoraires des auditeurs indépendants;
- v) Tous autres frais encourus en relation avec les activités de vente, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par la commission de gestion;
- vi) Les frais, incluant ceux découlant de conseils juridiques ou fiscaux encourus par le Gérant ou agents et également par le dépositaire en cas de diligence entreprise dans l'intérêt des actionnaires.

Art. 15. Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission et du Rachat d'Actions.

Le Gérant peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou le paiement du prix de rachat d'Actions de toute Classe, si une partie considérable du Fonds ou du Compartiment:

- ne peut être évaluée, parce que les bourses ou autres marchés sont fermés ou si les transactions sur de tels marchés sont restreintes ou suspendues; ou

- n'est pas aisément disponible, parce qu'un événement de nature politique, économique, militaire, financier ou d'une autre nature échappant au contrôle du Gérant empêche la disposition des actifs du Compartiment ou serait au détriment des intérêts des Actionnaires; ou

- ne peut être évaluée, si à cause d'une interruption dans les communications électroniques ou pour toute autre raison, une évaluation n'est pas possible; ou

- n'est pas disponible pour transaction, parce que des restrictions aux transactions étrangères ou des restrictions d'une autre nature rendent impossible les transferts d'actifs ou s'il est établi conformément à des mesures objectives et vérifiables, que les transactions ne peuvent être effectuées à des taux d'intérêts normaux.

Le Gérant informera immédiatement les Actionnaires concernés de l'ajournement du paiement du prix de rachat.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 16. Gérant.

La Société sera administrée par l'associé commandité, la société luxembourgeoise BEYLA INVESTMENTS S.A.

Le Gérant ne peut être révoqué sauf en cas de violation grave des dispositions des Statuts, de négligence grave ou de faute intentionnelle.

En cas de révocation, le Gérant doit assurer le transfert de l'Action de Gestion à un successeur et prendre toute mesure nécessaire pour que ce transfert devienne effectif.

La gérance de la Société se réunira au moins deux fois par an au siège social de la Société pour délibérer et décider sur toutes les mesures nécessaires à la gestion telles que notamment l'approbation des projets d'investissement importants et assumer les fonctions d'administration centrale au Luxembourg. Les procès-verbaux écrits sont rédigés pour chaque conseil de gérance et seront signés par le Président et le Secrétaire du conseil.

Les associés commanditaires ne sont pas autorisés à interférer dans la gestion de la Société. Les droits des associés commandités sont limités aux droits relatifs à l'assemblée générale.

La Société ne sera pas dissoute par le fait que le Gérant soit dissout, déclarée en faillite ou perde sa capacité juridique.

Art. 17. Responsabilité des Actionnaires.

L'associé commandité, qui détient des actions de commandité, est responsable indéfiniment des obligations de la Société dès lors que la Société n'est pas en mesure de faire face à de telles obligations.

La responsabilité des associés commanditaires pour des pertes et des engagements de la Société est limitée au montant de leurs apports respectifs.

Art. 18. Pouvoirs du Gérant.

Le Gérant, appliquant le principe de diversification des risques, détermine les politiques d'investissement et les stratégies de la Société et de chaque Compartiment, et conduit la gestion et les affaires de la Société.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique d'investissement, dès lors que de tels pouvoirs ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Art. 19. Signature sociale.

A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs ont été délégués par le Gérant.

Art. 20. Délégation des pouvoirs.

Le Gérant pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans le cadre de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être associés du Gérant, qui auront les pouvoirs que le Gérant déterminera et qui pourront, si le Gérant les y autorise, sous déléguer ces pouvoirs.

Art. 21. Politiques et Restrictions d'Investissement.

Le Gérant, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement applicables à chaque Compartiment, (ii) les stratégies de couverture applicables aux Classes d'Actions spécifiques au sein de Compartiments déterminés, et (iii) la conduite de la gestion et des affaires de la Société, le tout dans le cadre des restrictions d'investissement déterminées par le Gérant conformément à la Loi du 13 février 2007 ou conformément aux lois et réglementations applicables dans les pays où les Actions sont offertes pour la vente au public, ou qui seront adoptées en tout temps par des décisions du Gérant et telles que décrites dans tout prospectus se référant à la commercialisation des Actions.

Art. 22. Gérant d'actifs.

Le Gérant de la Société peut, sous son entière responsabilité, nommer un gérant d'actifs (ci-après le «Gérant d'Actifs») qui devra fournir à la Société des recommandations et des conseils dans le respect de la politique d'investissement de la Société conformément au Prospectus de Vente et aux dispositions particulières relative aux Compartiments.

Sous sa propre responsabilité et sous réserve de l'approbation par la Société, le Gérant d'Actifs peut nommer un ou plusieurs sous-gérants.

Art. 23. Conflits d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un des gérants ou directeurs de la Société a un intérêt ou est un gérant, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout gérant ou directeur de la Société qui est institué administrateur, associé, directeur ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires d'une quelconque autre manière ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un contrat ou autre transaction.

Au cas où un gérant ou un directeur de la Société aurait un intérêt différent à celui de la Société dans une transaction de la Société, ce gérant ou directeur fera part au Gérant de ce conflit d'intérêt et ne délibérera pas ni ne votera relativement à une telle transaction, et cette transaction ainsi que la question de l'intérêt du gérant ou du directeur seront rapportées à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'expression "conflit d'intérêts" telle qu'utilisée dans les phrases précédentes, n'inclut aucunement les relations avec ou sans intérêt dans quelque matière que ce soit, position ou transaction, dans lesquelles interviennent le promoteur, les Gérants d'Actifs, le Dépositaire, l'Administration Centrale, les distributeurs, ainsi que toute autre personne, société ou entité que le Gérant peut, à l'occasion, déterminer discrétionnairement.

Art. 24. Les Auditeurs.

Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur indépendant («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Gérant et rémunéré par la Société.

Titre IV. Assemblées Générales - Année comptable - Distributions

Art. 25. Représentation.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les Actionnaires au regard de la Classe à laquelle ils appartiennent. Ses résolutions lient tous les Actionnaires de la Société.

Art. 26. Assemblée Générale.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Gérant.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg-Ville au lieu indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième Mardi du mois de Juin, de chaque année, à 11.00 heures du matin.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable qui suit.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins huit jours avant l'assemblée. L'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs n'a pas besoin d'être prouvé lors de l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Gérant.

Si les publications n'ont pas été faites, les avis ne pourront être envoyés que par lettre recommandée.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent être dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (ce qui inclura tous les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières.

Chaque Action, de toute Classe et nonobstant sa Valeur Nette d'Inventaire par Action, donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Seules les actions entières pourront prendre part au vote. Un Actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des Actionnaires en donnant une procuration à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire mais qui peut être un gérant de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts, les décisions lors de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les Actionnaires de la ou des Classes émises dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer relativement à toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les actionnaires de toute Classe peuvent tenir des Assemblées générales pour se prononcer relativement à des matières relevant exclusivement de cette Classe.

Les dispositions de l'Article 27, paragraphes 1, 4, 6, 7, 8 et 9 s'appliquent à de telles assemblées générales.

Chaque action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire mais qui peut être un Gérant de la Société.

A défaut de disposition contraire de la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette ou (ces) Classe(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 27. Liquidation, scission et fusion de Compartiments ou Classes d'actions.

Lorsque la valeur des actifs nets de tout Compartiment ou Classe d'un Compartiment a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou en cas de changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire ou de rationalisation économique, le Gérant peut décider de proposer aux Actionnaires de ce Compartiment de convertir leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment aux conditions fixées par le Gérant ou de racheter toutes leurs Actions de cette Classe ou de ces Classes à la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée par Action (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. La Société donnera avis aux Actionnaires de cette Classe ou de ces Classes d'Actions avant la date d'effet du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures de rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant aux termes des paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires de toute(s) Classe(s) d'un Compartiment peut, sur proposition du Gérant, décider de racheter de toutes les Actions émises dans la ou les Classes concernées de ce Compartiment et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée de leurs Actions (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le Gérant pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre Organisme de Placement Collectif à condition qu'il s'agisse d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) comme Actions d'une autre Classe (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement du montant correspondant à toute fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, une information concernant le nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Sous les mêmes circonstances prévues dans cet Article, le Gérant peut décider de réorganiser un Compartiment ou une Classe par le biais d'une scission en deux ou plusieurs Compartiments ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information sur les deux ou plusieurs nouveaux compartiments) un mois avant la date à laquelle la scission deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Classe(s) et du ou des Compartiment(s) pourra décider d'une telle réorganisation d'un Compartiment ou d'une Classe au sein de la Société (au moyen d'une fusion ou d'une scission). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions de fusion ou de scission pourront être prises par le vote de la majorité simple des présents ou représentés à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe six du présent Article ou à un autre Compartiment au sein d'un tel autre Organisme de Placement Collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou des classe(s) d'Actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 28. Année Sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 29. Distributions.

La Société peut émettre des Actions de distribution ou des Actions de capitalisation de chaque Classe dans chaque Compartiment.

Dans le cas des Actions de distribution, le Gérant peut décider de payer ou de distribuer des dividendes intérimaires. Le paiement de toutes distributions sera effectué à l'adresse indiquée dans le Registre des Actionnaires. Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Gérant et en temps et lieu qu'il déterminera périodiquement.

Par ailleurs, chaque année, l'assemblée générale de la Société, sous réserve de l'approbation du Gérant, déterminera comment les revenus de chaque Compartiment seront attribués. Le Gérant est autorisé à réinvestir les revenus de tout Compartiment, ou à distribuer les revenus aux investisseurs après apurement de tous frais ou dettes de ce Compartiment.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne pourra pas être réclamé par le titulaire d'une telle Action après l'expiration du délai de cinq ans à partir du jour où notification en aura été donnée, à moins que le Gérant ait renoncé ou étendu cette période relativement à toutes les Actions. Celui-ci sera perdu et reviendra au Compartiment concerné ou à la Classe d'Actions concernée.

Titre V. Dispositions finales

Art. 30. Dépositaire.

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire devra remplir les devoirs et les responsabilités tels que prévus par la Loi du 13 février 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant mettra en œuvre tout moyen pour trouver une autre Dépositaire endéans deux mois à partir de la date où ce retrait sera effectif. Le Gérant peut mettre fin à la nomination du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant, approuvé par l'autorité de contrôle Luxembourg, a été nommé pour agir à sa place.

Art. 31 Dissolution.

La Société peut à tout moment être dissoute sur proposition du Gérant par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Gérant à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de quorum et décide à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Gérant à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts ; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par le vote des actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart, du minimum légal, suivant le cas.

Art. 32. Modifications des Statuts.

Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Une modification requiert l'approbation du Gérant.

Art. 33. Déclaration.

Les mots comportant un genre masculin incluent également le genre féminin et les mots impliquant des personnes ou des actionnaires incluent également des sociétés, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, qu'il soit constitué ou non.

Le terme «Jour Ouvrable» auquel ce document se réfère, signifie les jours travaillés habituellement par les banques (c'est-à-dire chaque jour d'ouverture des banques pendant les heures normales d'ouverture) au Luxembourg.

Art. 34. Loi Applicable.

Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts sont déterminés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi du 13 février 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

| Actionnaires | Souscription et li- bération entière du capital | Nombre d'Ac- tions | Catégorie d'Actions |
|-----------------------------|---|-----------------------|------------------------|
| BEYLA INVESTMENTS S.A. | 100,- | 1 | B |
| BEYLA INVESTMENTS S.A. | 100,- | 1 | A |
| FINSERVICE S.A. | 30.800,- | 308 | A |
| Total: | 31.000,- | 310 | |

Toutes ces actions sont intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve de ce paiement ayant été donnée au notaire officiant qui constate expressément ce fait.

Déclaration

Le notaire exécutant cet acte déclare que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 telle que modifiée ont été observées et en constate expressément leur accomplissement.

Frais

Le montant approximatif minimum, des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société et seront engagés ou supportés par la Société sont estimés à environ 2.700,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires

Les comparants susmentionnés, représentés comme indiqués ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, et après avoir considéré eux-mêmes comme étant dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale immédiatement après la constitution de la Société. Les Actionnaires déclarent que cette assemblée est valablement constituée et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Le nombre des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1).
3. HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, est nommée auditeur indépendant.
4. Le mandat de l'auditeur indépendant prendra fin au jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont tous fait connaître au notaire leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, le notaire a signé le présent acte original.

Signé: Mevlüde-Aysun Tokbag, Jean Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2010. Relation: GRE/2010/2094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR COPIE CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078017/1279.

(100089794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

—
EXTRAIT

En vertu du contrat de cession de parts sociales du 11 juin 2010, l'intégralité parts sociales (4.350) de la Société, détenues par IMMO-CROISSANCE ont été transférées à Conimar S.A., ayant son siège social à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.344.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010073172/17.

(100084709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Nizi Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Tinfos Luxembourg S.A.)**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

—
In the year two thousand ten, on the third day of the month of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «TINFOS LUXEMBOURG S.A.» (the "Company"), a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 48213 and having its registered office at 89 E rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

The Company was incorporated by a notarial deed of 8 July 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 449 of 11 November 1994. The articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a notarial deed of the undersigned notary, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 781 of 1 April 2008.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Gjermund ROYNESTAD, with professional address at 89E, rue Pafebruch, Capellen.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Luc KARLESKIND, with professional address at 89E, rue Pafebruch, Capellen, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To change, as per 21 June 2010, the name of the Company from "TINFOS LUXEMBOURG S.A.", to "NIZI LUXEMBOURG S.A.";

2.- To amend, as per the same effect of 21 June 2010, Article one (1) of the Company's Articles of Associations accordingly.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, as per 21 June 2010, the Company's corporate name from "TINFOS LUXEMBOURG S.A." to "NIZI LUXEMBOURG S.A.".

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the general meeting resolves to amend, with same effect to 21 June 2010, Article one (1) of the Company's Articles of Associations as follows:

Art. 1. "There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "NIZI LUXEMBOURG S.A."."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TINFOS LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 48213 et ayant son siège social au 89 E, rue Pafbruch, L-8308 Capellen.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 11 novembre 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 18 janvier 20081, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 781 du 01 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gjermund ROYNESTAD, avec adresse professionnelle au 89E, rue Pafbruch, Capellen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, avec adresse professionnelle au 89E, rue Pafbruch, Capellen, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.-Décision de changer, avec effet au 21 juin 2010, la dénomination sociale de la Société de «TINFOS LUXEMBOURG S.A.» en celle de «NIZI LUXEMBOURG S.A.»;

2.-Décision de modifier, avec même effet au 21 juin 2010, l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer, avec effet au 21 juin 2010, la dénomination sociale de la Société de «TINFOS LUXEMBOURG S.A.» en celle de «NIZI LUXEMBOURG S.A.».

Deuxième résolution:

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée décide de modifier, également avec même effet au 21 juin 2010, l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «NIZI LUXEMBOURG S.A.»» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. ROYNESTAD, J.L. KARLESKIND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 juin 2010. Relation: EAC/2010/6750. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010078272/98.

(100090009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

AmTrust Re Omega, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

Amtrust Re Beta, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.147.

In the year two thousand ten, on the twenty second day of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AmTrust Re Omega, a public limited company (Société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 24.937, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Alphonse LENTZ, notary, then residing in Remich, on October 10th 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 348 published on December 15th 1986, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on January 12th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 436 on March 1st 2010,

duly represented by M. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on a private seal by AmTrust Re Omega on May 17th 2010.

2) AmTrust Re Beta, a public limited company (Société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 35.147, incorporated by a deed of Me Joseph KERSCHEN, notary, on October 17th 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 123 on March 13th 1991, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on December 23rd 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 297 on February 10th 2010,

here duly represented by Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on a private seal by AmTrust Re Beta on May 17th 2010.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, asked the notary to record the following:

I. The Company "AmTrust Re Omega holds 100% of the 31.000 shares of the Company AmTrust Re Beta, without nominal value, representing the whole capital of USD 5.500.000 (five million five hundred thousand United States Dollars).

II. The Company AmTrust Re Omega wants to merge with the Company "AmTrust Re Beta" by absorption of the last named, notwithstanding Article 278 to 283 of the Law of 10 August 1915 on the Commercial Sector concerning absorption of a company by another holding 90% or more of the shares of the first one.

III. The operations of the Company will supposed to be done, from an accounting point of view, in the name of and on behalf of with effect to 1st January 2010.

IV. The absorbing company shall take over all assets and liabilities from the absorbed company.

V. The absorbed company nor the absorbing Company have shareholders with special rights or other title than shares.

VI. No particular advantage will be given to the directors of the Company and/or to the external auditor on the occasion of the merger.

VII. The merger will become legally effective between the parties one month after the publication of the present merger in the official Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, accordingly Article 9 of the Law on Commercial Companies.

VIII. All the shareholders of AmTrust Re Omega are entitled to inspect the documents specified in Article 267 of the Law of 10 August 1915 on the Commercial Companies at least one month before the operation takes effect, at the registered office. Each member may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

IX. One or more of the shareholders of the absorbing company, holding at least 5% (five percent) in the subscribed capital are entitled, at least one month before the operation takes effect, to require that a general meeting of the shareholders of the absorbing company be called in order to resolve on the approval of the Merger.

X. Without convocation of a meeting or reject of the project merger, the merger will be effective and will give all the effect forecast on Article 274 on the Commercial companies.

XI. All the mandates of the Directors and the Independent Auditor of the Company will end at the date of the merger and that discharge is given to the Directors and the Independent Auditor of the absorbed company.

XII. The Absorbing Company will be in charge of all necessary formalities in order to give effect to the merger and that all the assets and liabilities of the absorbed company will be transferred to the absorbing company.

XIII. All the social documents of the absorbing company will be stored during the legal delay at the registered office of the absorbing company.

The undersigned notary certifies the existence and legality of the terms of the merger, accordingly Article 271 (2) of the Law on commercial companies.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) AmTrust Re Omega, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 24.937, constituée suivant acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire, demeurant à Remich, du 10 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 15 décembre 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 1^{er} mars 2010,

ici dûment représentée par Monsieur Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par AmTrust Re Omega le 17 mai 2010.

2) AmTrust Re Beta, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 35.147, constituée suivant acte reçu par Me Joseph KERSCHEN, notaire, le 17 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 13 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 10 février 2010,

ici dûment représentée par Monsieur Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par AmTrust Re Beta le 17 mai 2010.

Copies des procès-verbaux des réunions des conseils d'administration ayant été signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire, doivent demeurer attachées au présent acte et déposées conjointement aux autorités du registre.

Les parties comparantes, représentées comme-ci avant indiqué, ont demandé le notaire d'acter comme suit:

I.- Que la société anonyme "AmTrust Re Omega" détient la totalité (100%) des trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de cinq millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.500.000 USD) de la société "AmTrust Re Beta".

II.- Que la société "AmTrust Re Omega" entend fusionner avec la société anonyme "AmTrust Re Beta" par absorption de cette dernière, conformément aux dispositions des articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant l'absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions de la première.

III.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 1^{er} janvier 2010.

IV.- Que la société absorbante s'engage à reprendre tout l'actif et le passif de la société absorbée.

V.- Que ni la société absorbée ni la société absorbante n'ont d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou de détenteurs de titres autres que les actions.

VI.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux réviseurs indépendants des deux sociétés qui fusionnent.

VII.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

VIII.- Que les actionnaires de "AmTrust Re Omega" sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

IX.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

X.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par Celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

XI.- Que les mandats des administrateurs et du réviseur indépendant de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la société absorbée.

XII.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée vers la société absorbante.

XIII.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REGRAIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27795. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010080696/148.

(100091317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

**Nizi International S.A., Société Anonyme,
(anc. Tinfos Nizi S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

In the year two thousand ten, on the third day of the month of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «TINFOS NIZI S.A.» (the “Company”), a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 69 587 and having its registered office at 89 E rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

The Company was incorporated by a notarial deed of 27 April 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of 7 July 1999. The articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a notarial deed of the undersigned notary on 18 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 of 12 March 2008.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Gjermund ROYNESTAD, with professional address at 89E, rue Pafebruch, Capellen.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Luc KARLESKIND, with professional address at 89E, rue Pafebruch, Capellen, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To change, as per 21 June 2010, the name of the Company from “TINFOS NIZI S.A.”, to “NIZI INTERNATIONAL S.A.”;

2.- To amend, as per the same effect of 21 June 2010, Article one (1) of the Company’s Articles of Associations accordingly.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, as per 21 June 2010, the Company’s corporate name from “TINFOS NIZI S.A.” to “NIZI INTERNATIONAL S.A.”.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company’s corporate name, the general meeting resolves to amend, with same effect to 21 June 2010, Article one (1) of the Company’s Articles of Associations as follows:

Art. 1. “There exists a Luxembourg joint stock company (“société anonyme”) under the name of “NIZI INTERNATIONAL S.A.”.”

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TINFOS NIZI S.A.» (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 69 587 et ayant son siège social au 89 E, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 27 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 07 juillet 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 12 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gjermund ROYNESTAD, avec adresse professionnelle au 89E, rue Pafebruch, Capellen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, avec adresse professionnelle au 89E, rue Pafebruch, Capellen, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.-Décision de changer, avec effet au 21 juin 2010, la dénomination sociale de la Société de «TINFOS NIZI S.A.» en celle de «NIZI INTERNATIONAL S.A.»;

2.-Décision de modifier, avec même effet au 21 juin 2010, l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer, avec effet au 21 juin 2010, la dénomination sociale de la Société de «TINFOS NIZI S.A.» en celle de «NIZI INTERNATIONAL S.A.».

Deuxième résolution:

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée décide de modifier, également avec même effet au 21 juin 2010, l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «NIZI INTERNATIONAL S.A.»»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. ROYNESTAD, J.L. KARLESKIND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 juin 2010. Relation: EAC/2010/6749. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010078273/98.

(100089996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Invesco Funds III, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Invesco Funds III coordonné au 5 juillet 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010082379/9.

(100093067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Artvalue.Com, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

Je soussignée, Madame Ribeiro Figueiro Ana do Nascimento, administratrice de sociétés, née à Bragança le 25 décembre 1957, demeurant professionnellement au 47, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, déclare qu'à partir du 10 juin 2010, et suite à la révocation de sa fonction d'administrateur de la société ARTVALUE.COM:

Monsieur Philippe MORENO, né le 06.07.1960 à Aubervilliers (France), demeurant 8, am Becheler à L-7213 Bereldange, est également révoqué de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour avis sincère et conforme

Pour ARTVALUE.COM

Ribeiro Figueiro Ana do Nascimento

Référence de publication: 2010080187/15.

(100091086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilhaber des PARTNER SELECT - GLOBAL FUND

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft des Partner Select hat die Verschmelzung des Partner Select - Global Fund Teilfonds mit dem von der Heydt Kersten Invest - All Assets Teilfonds mit Wirkung zum 3. August 2010 beschlossen.

Das Sonderreglement des Teilfonds Partner Select - Global Fund tritt mit Wirkung zum 3. August 2010 ausser Kraft.

Luxemburg, den 2. Juli 2010

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010082984/7/11.

Benelux Parkett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 136.244.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010069453/11.

(100080389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.094.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 janvier 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 822 du 30 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 292 du 12 mars 2004, et par des décisions collectives des associés en date du 15 septembre 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1175 du 18 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010072788/20.

(100066763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of GOLDMAN SACHS SPECIALIZED INVESTMENTS (the "Company") having its registered office in Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2007, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 129688, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of August 10, 2007, number 1693, and amended lastly by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx of January 6, 2010 as published in the Mémorial C of February 2, 2010 number 214.

The Meeting is opened at the premises of Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, Luxembourg, at 11 am under the chair of Mr. Yann Foll, employee, residing professionally in Senningerberg,

who appoints as secretary Ms. Virginie François, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jonathan Sidi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

The meeting has been called pursuant to a convening notice, the extraordinary general meeting held before notary on March 25, 2010 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

1. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

I. Approval of the transfer of the registered office of the Company to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. Approval of the modification of the first sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg".

2. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to these minutes.

3. A convening notice setting forth the agenda of the Meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on April 26, 2010.

4. No quorum is required for all the items of the agenda and resolutions on the items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

5. According to the attendance list, 86,549,627,475.269 shares are present or represented and the Meeting can validly deliberate on all the items of the agenda.

After due deliberation the Meeting takes the following resolutions by unanimous vote:

I. RESOLVED to approve the transfer of the registered office of the Company to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. RESOLVED to approve the modification of the first sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg".

III. RESOLVED consequently to approve the modification of the third sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company".

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 11.25 am.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, to the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de GOLDMAN SACHS SPECIALIZED INVESTMENTS (la "Société"), ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 Juin 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129688, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 10 août 2007, numéro 1693, et modifié pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, en date du 6 janvier 2010, tel que publié au Mémorial le 2 février 2010, numéro 214.

L'Assemblée est ouverte dans les bureaux d'Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, Luxembourg, à 11.00 heures, sous la présidence de Mr. Yann Foll, employé, résidant professionnellement à Senningerberg,

qui nomme comme secrétaire Ms. Virginie François, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mr. Jonathan Sidi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

L'Assemblée a été convoquée par une convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue devant notaire le 25 mars 2010 n'ayant pas atteint le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ne pouvant donc valablement pas délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I. Approbation du transfert du siège social de la Société au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. Approbation de la modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

2. Les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

3. Une convocation précisant l'ordre du jour de l'Assemblée a été envoyée par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif de la Société, le 26 avril 2010.

4. Aucun quorum n'est requis pour l'ensemble des points à l'ordre du jour, et les décisions sur lesdits points devront être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes valablement émis lors de l'Assemblée.

5. Il apparaît, selon la liste de présence, que 86.549.627.475,269 actions sont présentes ou représentées, et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

I. A RESOLU d'approuver le transfert du siège social de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. A RESOLU d'approuver la modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

III. A RESOLU par conséquent, d'approuver la modification de la troisième phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration".

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 11.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarial a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Le document ayant été lu à l'Assemblée, aux membres du bureau de l'Assemblée, chacun étant connu du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et adresses, a signé avec nous, Notaire, l'original du présent acte.

Signé: Foll, François, Sidi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21348. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010078423/108.

(100070908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Breff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010069459/10.

(100080428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investments S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2010069462/11.

(100080415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2010069463/11.

(100080414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaires des actionnaires du 27 avril 2010 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise sont venus à échéance.
L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Adler Marc, administrateur, avec adresse à L-3362 Leudelange, 26, rue de la Montée,
Monsieur Kieffer Mil, administrateur, avec adresse à L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg,
Monsieur Kieffer Pierre-Emil, administrateur, avec adresse à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich,
Monsieur Santinelli Jean-Luc, administrateur, avec adresse à L-8132 Bridel, 12, rue François Christian Gerden.

L'assemblée générale renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011:

Interaudit Sàrl, RCS B-29501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2010075756/22.

(100069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Dubconseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 117.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069480/11.

(100080412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ekmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 58.372.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKMAR S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069482/12.

(100080437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Emmeti Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.463.

Les comptes 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMMETI FINANCIERE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069485/12.

(100080440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

AMI Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 79.527.

Suite à l'acte de constitution par-devant Maître Jacques DELVAUX en date du 11 novembre 2000, les cents (100) parts sociales de la société AMI Consult S.à.r.l. ont été souscrites par Monsieur Max DEKKERS, né le 14 mars 1954 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant actuellement à C/ Santa Otilia 18, 4^o-1^a, 08032 Barcelona (Espagne).

Avis de changement d'adresse

La nouvelle adresse du gérant unique Monsieur Max DEKKERS, né le 14 mars 1954 à Rotterdam (Pays-Bas), est à C/ Santa Otilia 18, 4^o-1^a, 08032 Barcelona (Espagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

AMI Consult S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010075758/19.

(100069397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Antares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 118.795.

Le bilan approuvé au 05 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075542/10.

(100068867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Lupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 80.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075547/10.

(100068824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

European Solar Opportunities I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 148.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075552/11.

(100069001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

HSBC European Infrastructure Investments 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075553/11.

(100069004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Hortense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 54.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORTENSE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010075562/13.

(100069057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Qiagen Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 102.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Qiagen Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010075563/11.

(100069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 113.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010075564/11.

(100069097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Coopérative des Cheminots, Société Coopérative.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 5.509.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075565/10.

(100069129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fortis Luxembourg-Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.415.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Daoût

CFO

Référence de publication: 2010075566/11.

(100069109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Media - Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 20.311.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 mars 2010, que:

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Pierrot Gieres, Elmar Heggen et Romain Mannelli ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi en qualité de commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010075485/20.

(100068553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Weigelia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.182.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 mai 2010

Il ressort des résolutions prises par les associés en date du 11 mai 2010 que:

- Les démissions de Madame Laurence MOSTADE, Madame Stéphanie COLLEAUX et Monsieur Philippe STOCK de leur mandat de gérant sont acceptées;

- Monsieur Andreas Paulke, né le 06.05.1971 à Hamburg (D), demeurant professionnellement Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt am Main

- Monsieur Tom Alzin, né le 16.01.1980 à Homburg (D), demeurant professionnellement Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt-am-Main

Sont nommés gérants de catégorie A de la société, pour une durée indéterminée,

- Madame Corinne Bitterlich, née le 02.07.1969 in Quierschied (D), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Christoph KOSSMANN, né le 21.06.1957 à Homburg (D), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Sont nommés gérants de catégorie S de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010075773/25.

(100069312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2010

- Les mandats d'Administrateur de:

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

* Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- La nomination de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme nouvelle Administrateur en remplacement de Monsieur Francis MESENBURG, pour un période statutaire de 6 ans est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

CRAVESCO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010075776/26.

(100069317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.